

ALLOCATION CHAUFFAGE

Familles de 3 enfants et plus

Pièces justificatives :

- Avis de non-imposition 2020 des revenus sur 2019
- Justificatifs de ressources et de charges 3 derniers mois
- Carte nationale d'identité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- RIB

**Le dossier complet de demande doit être déposé au service du
C.C.A.S au plus tard le 13 novembre 2020**